



Chers résidents, chers visiteurs,

Le comité de la gestion du Lac Maskinongé représenté par les 4 municipalités participantes (Ville Saint-Gabriel, St-Gabriel-de-Brandon, Mandeville et Saint-Didace) va de l'avant avec les mesures de protection pour la santé du Lac.

Dans le but de freiner la propagation des espèces exotiques envahissantes tel le myriophylle à épi, toutes les mises à l'eau seront redirigées vers le débarcadère du Rang St-Augustin sur la rivière Maskinongé. Le protocole d'inspection est toujours en place et sera effectué par les employés de la guérite.

Malheureusement, il y a déjà plus de 200 lacs au Québec aux prises avec le problème du myriophylle à épi et certains cas sont à quelques dizaines de kilomètres du Lac Maskinongé.

Cette mesure a pour bienfait de centraliser les mises à l'eau, la vérification des embarcations, la vente de vignettes et la validation des documents requis.

En 2019, nous fûmes heureux de constater que les plaisanciers étaient en grande majorité sensibilisés par les bonnes pratiques de lavage de leurs embarcations. Cela démontre que riverains, résidents et visiteurs ont à cœur la santé de notre plan d'eau. Nous souhaitons que cette responsabilisation collective se développe et s'étende à tous les utilisateurs pour la prochaine saison ainsi que pour les années à venir.

Par ailleurs, il est déjà possible de se procurer votre vignette saisonnière 2020 en se dirigeant sur le site web de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon comme suit: <http://saintgabrieldebrandon.com/tourisme/le-lac-maskinonge/> et en cliquant sur [inscription en ligne](#). (Il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire papier). La tarification est identique à celle des années précédentes.

Sachez que si vous vous êtes procurés une vignette saisonnière en 2019, vous avez déjà un profil dans notre base de données informatique. De plus amples renseignements concernant l'achat et la remise des vignettes seront disponibles sous peu sur les sites web des municipalités participantes.

Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante pour toute question: maskinautique@munstgab.com ou joindre Mme Chantal Desrochers au 450-835-3494 poste 6008.

Nous comprenons que cette nouvelle mesure pourra changer les habitudes de plusieurs utilisateurs notamment les résidents qui demeurent près du débarcadère de la plage et qui utilisaient celui-ci pour la mise à l'eau. Nous sommes désolés des inconvénients que cela peut

causer mais nous croyons que le rapatriement des mises et l'eau et la centralisation des services est la façon la plus sûre pour protéger le Lac de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Nous invitons les utilisateurs à prendre connaissance des bonnes pratiques de lavage des embarcations tel que décrit dans cette publication du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Gouvernement du Québec :

<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Depliant-nettoyage-embarcations.pdf>

<https://www.youtube.com/watch?v=yrUpBbFyzDY>

Le site internet du Ministère offre aussi de nombreuses informations sur le sujet :

<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/methodes-prevention/>

Pour aller plus loin...

<https://www.youtube.com/watch?v=BE1fRcPQ4wU&feature=youtu.be>

(Alliance pour un Programme national de gestion du myriophylle en épi)

Un exemple dans la région de Québec (Lac Delage) :

<https://www.youtube.com/watch?v=FzdL2pWiRgE>

Merci d'avoir pris le temps de vous informer sur ces enjeux et, veuillez, chers plaisanciers acceptez nos plus sincères salutations,

Les membres du Comité du Lac Maskinongé